

Mouvement 2016 : décryptage n°1 du SNU

Attention : si vous devez (parce que vous n'êtes pas titulaire de votre poste) ou que vous envisagez de participer au mouvement cette année, quelques règles sont à respecter.

La circulaire du mouvement va paraître début février sur le PIAL. Celle-ci précise notamment les délais impératifs à respecter (22 février) pour toutes les situations suivantes :

Dans tous ces cas (sauf carte scolaire), vous devez adresser un courrier à la division du premier degré (DSDEN division du 1^{er} degré bureau de la gestion collective 4 rue d'Auxonne 54042 NANCY cedex) ou un mail depuis votre adresse professionnelle aux adresses suivantes : clemence.lang@ac-nancy-metz.fr et pascal.pruniaux@ac-nancy-metz.fr)

Qui est concerné ?	Conditions requises	Documents à fournir	Bonification	Où trouver l'info	Date limite de dépôt
Je suis concerné par une éventuelle fermeture de classe	Dernier arrivé sur l'école	Aucun, c'est l'administration qui s'occupe de tout. Le directeur d'école recevra un mail pendant les vacances de février précisant qui est le dernier arrivé.	Automatique : 10 points sur poste équivalent dans la circonscription et dans les circonscriptions limitrophes	Annexe départementale n°1	
Mon école est concernée par une fermeture de classe : je ne suis pas le dernier arrivé mais je souhaite partir	Le collègue dernier arrivé et moi sommes d'accord pour que lui reste et que je reçoive les 10 points.	Ecrire une lettre conjointement.	10 points		Dès que possible et avant le 14 mars 2016
Je suis reconnu RQTH et je suis BOE (ou mon conjoint). Mon enfant souffre d'un handicap ou d'une maladie grave.	Reconnaissance de la RQTH	Décision RQTH Fiche de renseignement (sur PIAL) Lettre motivée Certificat médical destiné au médecin de prévention	Prise en compte du handicap et des raisons médicales graves Priorité absolue sur le mouvement si le médecin a coché « situation prioritaire ».	« Cond et pièces dossier dem prio méd mov. dep. » (PIAL/ Ressources Humaines/ Mouvement) en date du 26 janvier	22 février 2016
Je travaille sur une école de la circonscription de Briey ou Longwy 1 ou Longwy 2	Y travailler depuis au moins 3 ans consécutifs, même sur postes fractionnés, au moins 50% hebdo (suspension mais pas interruption si congé	Courrier ou mail en rappelant les postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Points géographiques De 1,5 à 5 points	Annexe départementale n°1	24 février 2016

	maladie à l'année, congé parental, congé de formation).				
Je travaille dans une école en REP ou REP+	Y travailler depuis au moins 3 ans consécutifs, même sur postes (suspension mais pas interruption si congé maladie à l'année, congé parental, congé de formation).	Courrier ou mail en rappelant les postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Points REP De 0,75 à 5 points	Annexe départementale n°1	24 février 2016
Je suis directeur d'école (de 2 classes et +)	Etre directeur depuis au moins 3 années consécutives sur la même école (ou faisant fonction).	Courrier ou mail en rappelant les postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Prise en compte de l'expérience et des compétences des directeurs d'école. De 3 à 5 points valables uniquement sur des postes de direction.	Annexe départementale n°1	24 février 2016
Je fais l'intérim de direction dans une école dont le poste de direction était vacant à l'issue du 1 ^{er} mouvement 2015	Etre inscrit sur la liste d'aptitude. Mailly sur seille, Colmey, Leintrey, Tiercelet, Piennes Jean Zay, Piennes Camus, Gorcy, Longlaville Doumer, Trieux Vallès, Charenzy Vezin	Courrier ou mail	Priorité sur le poste	Annexe départementale n°1	24 février 2016
Je suis TRS et l'intégralité de mes fractions ont été modifiées en 2015-2016 par rapport à 2014-2015		Courrier ou mail en précisant la situation.	De 1 à 5 points selon durée sur le poste	Annexe départementale n°1	24 février 2016
Je suis intéressé par un poste à profil (CPC, CPD, référents, CDOEASD, handiscol, SAFE, AJES, REM, dispositifs relais, STEMO, hôpital de jour, CPN, prison, ATICE, direction avec décharge complète, coordonnateur REP ou REP+, professeur référent REP+, scolarisation enfants du voyage, UPE2A, postes anglais Jean Jaurès, postes allemand Nancy Stanislas et Lay ST Christophe)	Diplôme requis pour certains postes (CAFIPEMF ou CAPASH)	Lettre de motivation. Passage devant une commission départementale (qui mettra un avis très favorable / favorable ou défavorable)	Si un seul avis TF : c'est lui qui a le poste Si plusieurs avis TF : le plus fort barème a le poste Si aucun avis TF et que des avis F : le plus fort barème a le poste	Annexe départementale n°2 : lire le descriptif du poste concerné	24 février 2016

Toutes les demandes seront étudiées lors d'un groupe de travail le 14 mars, puis validées en CAPD le 25 mars.

Pour le mouvement :

- ✓ Je vérifie que mes bonifications éventuelles ont bien été prises en compte en envoyant un mail récapitulatif au SNUipp avant le 14 mars.
- ✓ Je vérifie les éléments de mon barème dans I prof : AGS, enfants à charge

La publication des postes paraîtra début avril.

La période saisie des vœux se déroule du 11 au 25 avril 2016 sur le serveur SIAM.